

Présentation succincte de l'Approche commune du système des Nations Unies vers une planète sans pollution

© 2023 Nations Unies

Édition révisée : avril 2024

Tous droits réservés au niveau mondial

Les demandes de reproduction totale ou partielle de cette publication doivent être adressées à permission@un.org.

Clause de non-responsabilité

Les appellations retenues dans la présente publication et la présentation des éléments qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones mentionnés ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention d'une société commerciale ou d'un produit n'implique pas que les partenaires de coopération en font la promotion.

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues, les décisions ou les politiques de l'Organisation, de ses fonctionnaires ou de ses États Membres, et la mention de noms ou procédés commerciaux n'équivaut pas à la promotion de ces derniers.

Remerciements

Auteur : Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies (GGE)

Éditeur : Qurratul - Ain HAIDER

Mise en page, illustrations et graphiques : Centre international de formation de l'OIT

Photos : ©Freepik

La pollution¹ est l'une des trois crises planétaires, avec les changements climatiques et la perte de biodiversité. Elle entrave la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier ceux ayant trait à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à la faim, à la santé, aux inégalités, à la paix et à la justice. Il s'agit d'un problème insidieux et omniprésent qui a des répercussions importantes sur la santé et le bien-être des personnes, sur l'environnement et sur le bien-être général de notre planète. Ses effets délétères sont colossaux, tant par leur portée que par leur ampleur.

Consciente de cette situation, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a donné la priorité à la pollution dans le programme mondial, en publiant, en 2017, une déclaration ministérielle intitulée « Vers une planète sans pollution ». En réponse, un plan de mise en œuvre, intitulé « Vers une planète sans pollution », a été élaboré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et accueilli favorablement, l'année suivante, lors de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

Dans ce contexte, le Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies a élaboré une approche commune du système des Nations Unies pour la transition vers une planète sans pollution (ci-après dénommée l'Approche commune de la pollution), approuvée le 10 octobre 2023 par ses hauts responsables.

Dans l'Approche commune de la pollution, le système des Nations Unies reconnaît conjointement l'urgence d'agir et s'engage à tenir systématiquement compte de la prévention et de la réduction de la pollution. En mobilisant des ressources suffisantes et en intégrant cette Approche dans les stratégies et les programmes de travail des entités des Nations Unies, le système des Nations Unies ouvrira la voie à une réponse mondiale plus forte et mieux coordonnée en faveur d'une planète sans pollution. L'Approche offre un cadre qui permet d'exploiter et de faire progresser les accords inter-institutions existants sur les questions liées à la pollution.

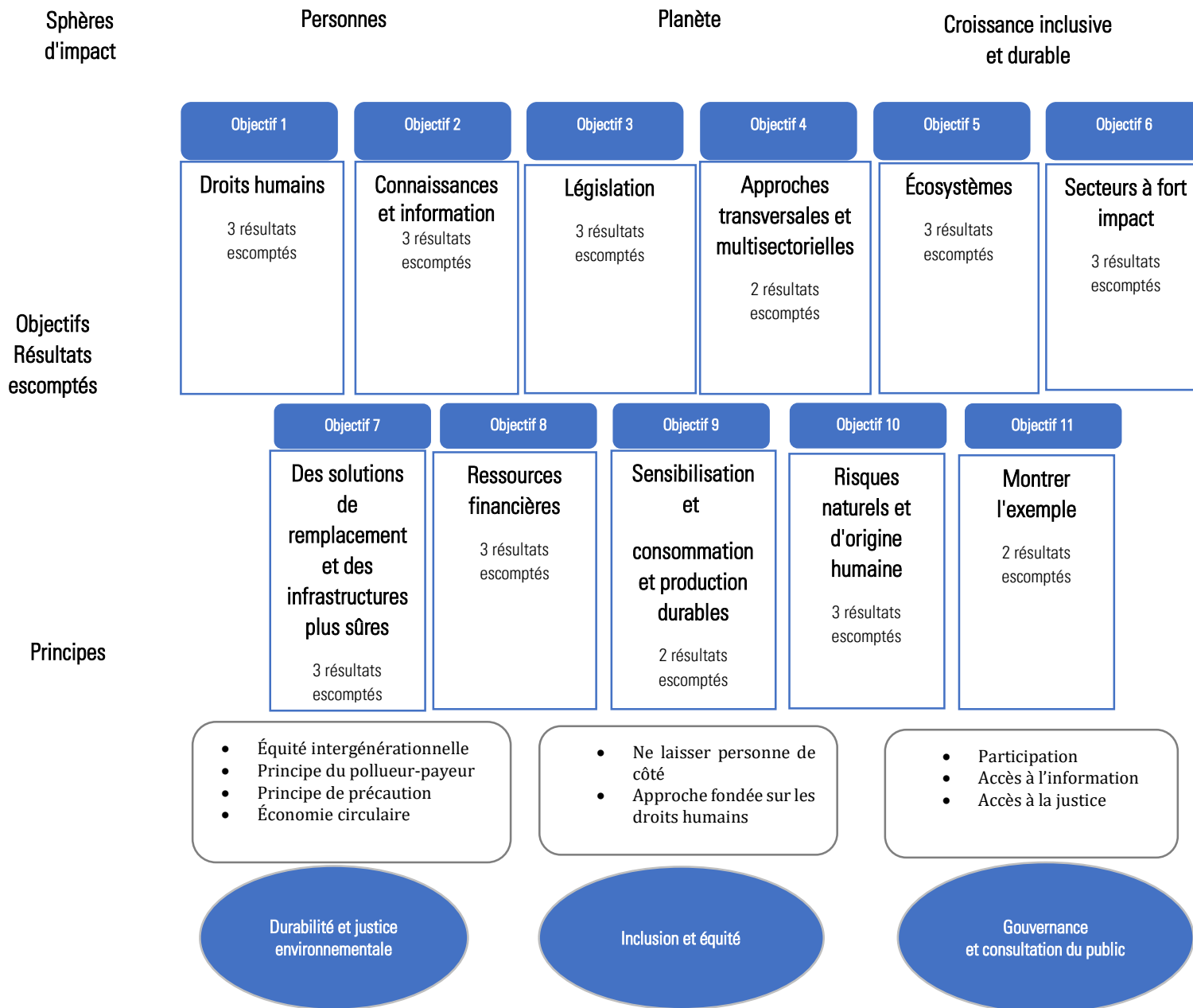
Après l'adoption de l'Approche commune de la pollution, les hauts responsables du Groupe de la gestion de l'environnement ont décidé de créer un groupe chargé de questions spécifiques ayant pour mandat d'élaborer un plan de mise en œuvre de l'Approche commune de la pollution et de rendre compte des progrès accomplis. Ce plan aidera les entités des Nations Unies à intégrer l'Approche commune de la pollution dans leurs programmes respectifs et guidera la conception et la mise en œuvre de leurs stratégies d'assistance aux États Membres².

¹ Aux fins de la présente Approche commune, on entend par pollution la présence ou l'introduction dans l'environnement de substances ou d'énergie qui ont des effets néfastes sur la santé humaine, l'environnement ou les organismes vivants ou ne remplissent pas les critères de qualité ou de quantité établis pour certains milieux environnementaux.

² Le plan de mise en œuvre tiendra compte des résultats du Sommet de 2023 sur les objectifs de développement durable, du Cadre mondial relatif aux produits chimiques récemment adopté, du groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques (dont les négociations doivent s'achever en 2024) et d'autres instruments pertinents.

L'Approche commune de la pollution est guidée par 10 principes et approches. Elle présente un objectif stratégique et trois sphères d'impact clés dans lesquels des changements systémiques à long terme sont escomptés. L'Approche commune de la pollution se conclut par 11 objectifs à moyen terme et 30 résultats escomptés. Les activités de réalisation des objectifs doivent être menées par le système des Nations Unies en partenariat avec toutes les parties prenantes. Les résultats escomptés sont les effets recherchés de l'action menée par le système des Nations Unies. Ces résultats découleront des activités internes du système et du soutien qu'il apporte aux États et aux autres parties prenantes.

Cadre de l'Approche commune de la pollution



Récapitulatif : objectifs et résultats escomptés

Objectif 1 : Respecter, protéger et réaliser les droits humains, y compris le droit à un environnement propre, sain et durable.

Il s'agit de promouvoir l'accès à des informations exactes sur la pollution, de renforcer la participation véritable aux processus décisionnels et d'accroître le respect du principe de responsabilité et l'accès à des solutions efficaces pour les dommages causés par la pollution, en mettant l'accent sur l'inclusivité, la justice et la protection des défendeuses et défenseurs des droits humains dans le domaine de l'environnement.

Résultat escompté 1.1. L'exercice du droit d'accès à l'information sur la pollution et les polluants pour tous et toutes est favorisé et soutenu.

Résultat escompté 1.2. La participation véritable et éclairée de tous et toutes aux processus décisionnels en matière de pollution est renforcée.

Résultat escompté 1.3. Le respect du principe de responsabilité et l'accès à des recours efficaces en cas de dommages causés par la pollution sont renforcés.

Objectif 2. Produire et mettre à la disposition de tous et toutes des connaissances, des données et des informations sur la pollution afin de permettre des décisions et des actions tenant compte des risques.

Il s'agit d'améliorer la disponibilité des données grâce à des systèmes complets et des partenariats mondiaux, de promouvoir la prise de décision fondée sur la science pour évaluer l'efficacité des politiques et de repérer les lacunes, et d'exploiter les possibilités de transformation numérique. Ces activités permettent aux individus, aux organisations, aux décideurs et décideuses et aux entreprises de prendre des décisions éclairées et des mesures efficaces contre la pollution, en accordant une attention particulière à la protection des populations vulnérables. Dans son ensemble, l'objectif met l'accent sur l'accessibilité financière, la justice sociale et la durabilité environnementale en préconisant des solutions en matière de pollution.

Résultat escompté 2.1. La production, la disponibilité et l'accessibilité des données et des connaissances sont améliorées, et les progrès vers une planète sans pollution sont mesurés.

Résultat escompté 2.2. La prise de décision fondée sur la science, les données factuelles et tenant compte des risques est encouragée.

Résultat escompté 2.3. Les perspectives offertes par la transformation numérique sont exploitées.

Objectif 3. Élaborer et mettre en œuvre des cadres en matière de politiques et des cadres législatifs et réglementaires, des stratégies, des plans et des actions portant sur tous les types et toutes les sources de pollution, y compris pour promouvoir les possibilités offertes par l'économie circulaire aux niveaux international, régional, national, infranational et local.

Cet objectif concerne la nécessité d'une approche multidisciplinaire pour passer de la réduction des dommages à un soutien proactif aux économies circulaires et vertes, aux emplois décents, à la résilience des écosystèmes et à la réduction des risques de catastrophe. Les résultats mettent en relief l'importance d'une gestion saine et intégrée des produits chimiques et des déchets, du respect des obligations en matière de droits humains et de la mise en place et de l'application de politiques et de législation relatives à la pollution, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités pour assurer l'efficacité des mesures de prévention et de réduction.

Résultat escompté 3.1. La gestion rationnelle et intégrée des produits chimiques et des déchets est assurée de manière intégrée tout au long de leur cycle de vie, conformément aux cadres internationaux, en tirant parti du rôle des secteurs public et privé et de la participation de tous les secteurs du développement.

Résultat escompté 3.2. Les cadres en matière de politiques et les cadres législatifs et réglementaires, y compris les protocoles et les mesures d'incitation, sont conformes aux obligations en matière de droits humains et s'appuient sur des normes sanitaires, environnementales et sociales.

Résultat escompté 3.3. Les politiques et les législations, y compris les mesures d'incitation en matière de lutte contre la pollution, sont mises en œuvre, appliquées et respectées et accompagnées de mesures de renforcement des capacités.

Objectif 4. Accroître le recours systématique à des approches intersectorielles et multipartites de la santé, notamment l'approche « Une seule santé », pour lutter contre la pollution.

Il s'agit de faciliter la participation multipartite dans divers secteurs afin d'accélérer les progrès du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres accords internationaux. L'approche « Une seule santé » porte sur l'ensemble des effets sanitaires associés aux facteurs de risque environnementaux et contribue ainsi à la sécurité sanitaire mondiale et au respect du droit humain relatif à la santé.

Résultat escompté 4.1. Les liens entre la pollution, la santé, les droits humains et d'autres priorités sociétales, telles que les changements climatiques, la biodiversité, la réduction des risques de catastrophe, la sécurité alimentaire et la nutrition, la couverture sanitaire universelle et les soins de santé primaires, sont compris et pris en compte dans les politiques et la gestion.

Résultat escompté 4.2. L'application de l'approche "Une seule santé" est élargie pour englober la prévention et la réduction de la pollution.

Objectif 5. Protéger les écosystèmes vulnérables et restaurer les écosystèmes endommagés par la pollution, tout en gérant de manière adéquate les écosystèmes pour prévenir et réduire la pollution.

Il s'agit de généraliser des connaissances scientifiques et des pratiques solides, y compris des politiques d'économie circulaire et des réglementations strictes. Les entités des Nations Unies jouent un rôle crucial dans la mise en place de cadres réglementaires solides, la promotion de la durabilité et la fourniture d'une assistance technique. L'intégration de solutions basées sur la nature est préconisée pour prévenir efficacement la pollution. L'approche « de la source à la mer » est proposée pour intégrer la prévention de la pollution dans la gestion des paysages et des bassins versants, ce qui nécessite des interventions multipartites. Les entités des Nations Unies sont exhortées à œuvrer en faveur d'une gestion holistique, à faciliter l'éducation et la formation, à soutenir la recherche et à mobiliser des ressources pour améliorer la gestion des paysages et des bassins versants et contribuer ainsi à la santé globale des écosystèmes.

Résultat escompté 5.1. Des mesures de protection, de conservation, de gestion et de restauration des écosystèmes visant à prévenir et à réduire la pollution et à renforcer la résilience des écosystèmes sont élaborées et mises en œuvre.

Résultat escompté 5.2. Les solutions basées sur la nature sont largement reconnues comme des moyens efficaces de prévention et de réduction de la pollution.

Résultat escompté 5.3. : La prévention et la réduction de la pollution sont intégrées dans la gestion des paysages et des bassins versants, en tenant compte de l'interconnexion des utilisations des ressources et des écosystèmes, ainsi que de l'approche « de la source à la mer ».

Objectif 6. Transformer les secteurs à fort impact pour une planète sans pollution tout au long des chaînes de valeur.

L'accent est mis sur des secteurs tels que les systèmes agroalimentaires, les industries extractives et minières, la construction, les transports, l'énergie, l'industrie manufacturière, les services et les déchets. Les évaluations et le calcul des coûts sont essentiels pour comprendre les impacts de la pollution par secteur, et la promotion de chaînes de valeur durables, de la production à la consommation, est mise en avant pour une distribution économique équitable. Les interventions rentables utilisant les technologies modernes sont encouragées, de même que les cadres renforçant la transparence et la responsabilité des entreprises. L'accent est mis sur une transition juste pour les groupes vulnérables, ce qui requiert des actions dépassant les frontières sectorielles. Cet effort exige une collaboration multipartite entre les principaux acteurs, notamment les États, le secteur privé, les peuples autochtones, la société civile, la communauté scientifique et d'autres encore. En outre, il est recommandé que les politiques commerciales internationales soutiennent les objectifs environnementaux et la production et la consommation durables, en mettant l'accent sur des pratiques commerciales moins polluantes. Les subventions nuisibles devraient être supprimées et les mesures d'incitation réorientées vers la prévention de la pollution, les entités des Nations Unies ayant un rôle à jouer dans la fourniture d'une assistance technique pour appuyer ces changements vers la durabilité.

Résultat escompté 6.1. L'action multipartite pour la prévention et la réduction de la pollution est accélérée dans les secteurs à fort impact.

Résultat escompté 6.2. Le commerce moins polluant est encouragé.

Résultat escompté 6.3. Les subventions nuisibles sont supprimées, les subventions sont réaffectées et des mesures d'incitation à la prévention et à la réduction de la pollution sont mises en place.

Objectif 7. Cerner, promouvoir et mettre en œuvre des solutions de remplacement plus sûres et plus propres, et favoriser le développement d'infrastructures durables et résilientes.

Il s'agit de reconnaître le rôle que jouent les problèmes de maintenance, le défaut de résilience et l'insuffisance des infrastructures dans la pollution mondiale. Cet objectif met l'accent sur les approches circulaires de la réduction des déchets, le développement technologique et la nécessité de partenariats public-privé efficacement réglementés. Les résultats se concentrent sur l'augmentation de la disponibilité et de l'utilisation de solutions de remplacement plus sûres, sur la promotion et le renforcement des infrastructures pour prévenir la pollution, et sur l'amélioration de la résilience des infrastructures pour gérer les risques de pollution. Les entités des Nations Unies devraient jouer un rôle crucial en œuvrant en faveur d'un développement économique durable, en soutenant des interventions ciblées et en encourageant les considérations de résilience dans les projets d'infrastructure.

Résultat escompté 7.1. La disponibilité et l'utilisation de solutions de remplacement plus sûres sont accrues.

Résultat escompté 7.2. Les infrastructures de prévention et de réduction de la pollution sont encouragées et renforcées.

Résultat escompté 7.3. La résilience des infrastructures est renforcée pour prévenir et gérer les risques de pollution.

Objectif 8. Trouver, encourager et mobiliser des ressources financières prévisibles et durables pour des actions non polluantes et la réduction des risques.

Il s'agit ici de mettre en relief les coûts importants de la pollution pour la société et de mettre l'accent sur la nécessité d'une meilleure compréhension des impacts économiques et non économiques. L'objectif est axé sur des initiatives telles que la réaffectation des subventions nuisibles, des politiques fiscales efficaces, des réglementations et des mesures d'incitation pour augmenter les investissements privés dans les stratégies économiques vertes et bleues, qui mènent à des opportunités d'emploi et à la stabilité de la planète. Les résultats comprennent une meilleure prise en compte des externalités de la pollution grâce à l'analyse économique, un accès accru au financement de la prévention et de la réduction de la pollution, et l'incitation des industries à suivre le principe du pollueur-payeur et à internaliser les coûts de la pollution. Les entités des Nations Unies jouent un rôle crucial en articulant le discours financier, en facilitant l'accès aux ressources et en encourageant les politiques qui favorisent les pratiques durables et découragent la pollution.

Résultat escompté 8.1. Les externalités de la pollution sont mieux prises en compte grâce à l'analyse économique et aux outils permettant de réorienter les investissements vers des activités économiques moins polluantes.

Résultat escompté 8.2. L'accès au financement pour la prévention et la réduction de la pollution est amélioré, en particulier l'aide au développement, et des cobénéfices sont réalisés entre les priorités environnementales et de développement.

Résultat escompté 8.3. Les industries sont incitées à suivre le principe du pollueur-payeur et à internaliser les coûts de la pollution.

Objectif 9. Sensibiliser le public mondial aux effets néfastes de la pollution et au rôle des consommateur(rice)s dans la promotion d'une consommation et d'une production durables, afin d'informer et d'inciter à l'action.

Il s'agit ici de reconnaître trois types de consommation — la sous-consommation, la surconsommation et la consommation aspirationnelle — et de mettre en relief la possibilité d'orienter les politiques et les comportements vers une consommation aspirationnelle pour réaliser un changement positif en faveur d'une planète sans pollution. Cet objectif met l'accent sur la nécessité de modifier les mentalités, les valeurs et les comportements collectifs et individuels, ainsi que les politiques et les réglementations. L'action menée par les jeunes est prioritaire, car l'engagement des jeunes en tant qu'agents d'un changement positif peut conduire à des changements de comportement à long terme. Le système des Nations Unies est considéré comme un acteur clé dans la mobilisation de diverses parties prenantes et ressources pour que tous les acteurs s'approprient les risques de pollution et pour promouvoir la sensibilisation mondiale à l'utilisation efficace des ressources et à la consommation durable. Les entités des Nations Unies ont pour mission d'œuvrer en faveur de modes de vie durables, de renforcer les capacités des consommateur(rice)s et de promouvoir les informations sur la durabilité des produits afin de favoriser la durabilité par le truchement de la demande des consommateur(rice)s.

Résultat escompté 9.1. La sensibilisation à l'impact de la pollution sur les droits humains, la santé humaine et la santé de l'environnement, la sécurité alimentaire et la nutrition, et l'économie est renforcée par des messages cohérents et des campagnes coordonnées.

Résultat escompté 9.2. Une volonté accrue de consommation juste et équitable se traduisant par l'adoption de modes de vie et de moyens de subsistance durables, ainsi que par une consommation responsable.

Objectif 10. Prévenir et réduire les risques de pollution et les impacts associés aux risques naturels et d'origine humaine, aux conflits et à l'action humanitaire.

Il s'agit ici de reconnaître que les risques tels que les tempêtes, les inondations, les incendies de forêt et les conflits peuvent entraîner une pollution généralisée, ayant des répercussions sur l'air, la terre et l'eau. La pollution peut également aggraver les conflits et contribuer à la concurrence pour les ressources et aux effets néfastes sur la santé. Cet objectif met en évidence l'importance de la collaboration entre le système des Nations Unies et diverses parties prenantes pour réduire les effets de la pollution résultant des conflits et y contribuant, par la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Les entités des Nations Unies sont censées faciliter les partenariats, mener des recherches, sensibiliser et intégrer systématiquement

les mesures liées à la pollution dans l'action humanitaire afin de promouvoir des mesures durables qui contribuent positivement au renforcement de la résilience et au règlement des conflits.

Résultat escompté 10.1. Les parties prenantes chargées de l'environnement, du développement et de l'action humanitaire produisent et échangent davantage de connaissances sur l'impact de la pollution dans les situations de crise prolongée et de fragilité.

Résultat escompté 10.2. La prévention et la réduction de la pollution par la préparation aux situations d'urgence et les dispositifs d'alerte rapide sont intégrées dans les stratégies d'intervention en cas de catastrophes, de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

Résultat escompté 10.3. La pollution associée à l'action humanitaire est réduite.

Objectif 11. Intégrer la prévention et la réduction de la pollution et optimiser l'efficacité de l'utilisation des ressources dans les opérations et la programmation du système des Nations Unies : montrer l'exemple.

Il s'agit d'intégrer la prévention et la réduction de la pollution et d'optimiser l'efficacité de l'utilisation des ressources dans les opérations et la programmation du système des Nations Unies, dans l'objectif de montrer l'exemple. Le système des Nations Unies devrait faire fonction de modèle, en encourageant les différentes parties prenantes du monde entier à donner la priorité à la prévention et à la réduction de la pollution, conformément aux accords internationaux. Cet objectif met l'accent sur l'examen des opérations des Nations Unies afin d'intégrer des solutions de prévention et de réduction de la pollution et de veiller à ce que les programmes n'exacerbent pas la pollution et les risques qui y sont liés. Deux documents clés, la Stratégie de durabilité I et l'Approche modèle, présentent les engagements pris par l'ensemble du système des Nations Unies en faveur de ces objectifs.

Résultat escompté 11.1. La durabilité environnementale est renforcée dans la gestion des installations et des opérations de l'ONU et favorisée par chaque organisme, fonds et programme.

Résultat escompté 11.2. La prévention et la réduction de la pollution sont effectivement intégrées dans les activités programmatiques du système des Nations Unies et de ses entités, dans le cadre des efforts déployés à l'échelle du système pour prendre en compte les normes environnementales et sociales dans la programmation.